

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

N° D_157_2025 (Service des Sports et de la Vie Associative)

Approbation des contrats d'objectifs et avenants avec les associations

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 01 décembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. Dervillez, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. DEYDIER, M. JEGO, M. ALBOUY, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme ADANUR représentée par M. Ertan BELEK, Mme MEUNIER représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absent(e)s : M. DOURET, Mme LACHEMI, Mme DA FONSECA, Mme ZAIDI.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

~~~~~

**DATE  
D'AFFICHAGE**

09 décembre 2025

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

en exercice

35

présents

27

votants

24

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de celle-ci et relatif à la transparence financière des aides octroyées pour les personnes publiques, fixent à 23 000 €, le montant au-delà duquel les collectivités doivent conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

Les conventions d'objectifs avec les associations ci-dessous doivent être mises en place au titre de l'année 2026 :

- ASAM Association Sportive Amicale Montereau
- Ecole de la Deuxième Chance de Seine-et-Marne
- Club Sportif Monterealaïs
- Comité d'Entraide aux Familles

D'autre part, dans le cadre de cette législation, il convient, conformément aux différentes conventions établies avec les associations ci-après, de procéder à la rédaction d'avenants fixant le montant de la nouvelle subvention annuelle attribuée au titre de l'année 2026 :

- Amicale du personnel communal
- Aquario Club de Montereau

..../....

Pour les associations désignées ci-dessous, les élus suivants ne prennent pas part au vote :

- ✓ Amicale du Personnel Communal et des Collectivités annexes :  
M. CHÉRON, Mme EL ABIDI, M. LEMOINE, Mme CAMACHO,  
Mme MEUNIER
- ✓ Comité d'entraide aux Familles : Mme CAMACHO, Mme CORNEILLAN,  
Mme MEUNIER
- ✓ Ecole de la Deuxième Chance de Seine-et-Marne : M. CHÉRON
- ✓ CSM : M. LEMOINE, M. DOURET

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 2 décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les conventions d'objectifs et les avenants avec les associations telles qu'annexés à la présente délibération :
  - Association Sportive Amicale Montereau (ASAM)
  - Ecole de la Deuxième Chance de Seine-et-Marne
  - Club Sportif Monterealaïs
  - Comité d'Entraide aux Familles
  - Amicale du personnel communal
  - Aquario Club de Montereau
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à les signer.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
James CHÉRON


 A blue ink signature of the name "James CHÉRON" in a cursive style.